

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



STUDIO FOCUS-COQUUS
Stéphane Aupetit Photographe Culinaire

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Objet

Les conditions générales de vente (ci-après « CGV ») créent un accord légal et s'appliquent à toutes commandes de prestations et de produits conclus entre le client (ci-après « le client ») et Stéphane Aupetit (ci-après « le photographe »), auto-entrepreneur exerçant sous le Siret 90988407400016-APE 7420Z-TVA non applicable-photographe non assujetti-Art.293du CGI.

Siège social et adresse : Stéphane Aupetit, 13 Clos de l'Ayguelongue 3345 IZON.

Tél : 06 74 75 32 64

Email : stephaneprophoto@gmail.com

Toute réservation de séance ou commande de produits entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV, sauf conditions particulières consenties par écrit entre le photographe et le client.

2. Droit de propriété intellectuelle et droit à l'image

2-1. Propriété intellectuelle

Les photographies réalisées lors d'une séance sont protégées selon les règles des articles L 121-1 de la loi du 11 mars 1957 (Code de la propriété intellectuelle et droits d'auteur).

Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle du photographe et ne sont en conséquence pas libre de droit. Seul le droit à l'image du client lui est inaliénable. Il est notamment interdit et puni par la loi de modifier les photos (retouche, recadrage, passage noir et blanc etc.) sans autorisation préalable du photographe. Les photos restent des créations originales de son auteur.

-Objet	1
-Doit Propriété intellectuelle et Droit à l'image	2
-Cession des Droits	3
-Déroulement de la séance	4
-Responsabilités	5
-Post-traitement	6
-Loi Applicable	7

2-2. Droit à l'image

Le client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le client déclare être majeur, poser librement pour des photographies et autoriser la prise de vue.

Sauf avis contraire du client par écrit avant la réalisation des prises de vues, le photographe pourra utiliser les images à des fins commerciales dans le cadre de la promotion de son activité (site web, réseaux sociaux professionnels, publicité) et ce pour une durée indéterminée.

3. Cession des Droits

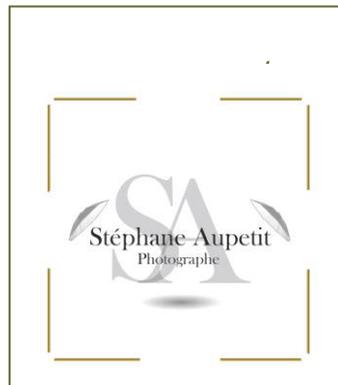
3-1 Catégories et Tarifs

Catégorie 1 : 20% en plus du montant de la prestation.

Catégorie 2 : 30% en plus du Montant de la prestation.

Catégorie 3 : 40% en plus du montant de la prestation.

Catégorie 4 : 50% en plus du montant de la prestation.



3-2 Catégories et Utilisation

Catégorie 1 : Sites web professionnel, réseaux sociaux professionnels et personnel, Tirage photos. Durée illimitée.

Catégorie 2 : Catégorie 1+ publicité support papier uniquement (flyers, revue presse, livres et magazines, Cartes visites). Durée illimitée.

Catégorie 3 : Catégorie 2+ Publicité numérique et Télévisuel, clip, film publicitaire. Diffusion France Métropolitaine. Durée de 5 ans Renouvelable suivant conditions.

Catégorie 4 : Catégorie 3+ Tout support publicitaire. Diffusion Monde entier. Durée de 5 ans Renouvelable suivant conditions.



Dans le cas d'une séance offerte ou tarifée, d'une collaboration en vue d'une diffusion, si le client s'oppose à cette diffusion sur les réseaux sociaux et site internet du photographe à des fins commerciales, une indemnisation compensatrice lui sera demandée pour coût d'acquisition de nouveaux clients à hauteur de 10% du montant totale de la prestation.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction, la représentation ou la diffusion des photos ne devront pas porter atteinte à l'image et/ou la réputation du Client et du Photographe.

4. Déroulement de la séance

4.1. Réservation

La réservation d'une séance photo par le client n'est définitive qu'à réception du devis signé ainsi que le versement d'un acompte de 30% du montant du devis et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. La réservation doit être faite au plus tard 14 jours avant la date déterminée entre le photographe et le client. A défaut le photographe n'est plus dans l'obligation de réserver la date pour le client.

4-2. Acompte

L'acompte constitue un premier versement à valoir sur le prix total de la prestation, il signe un engagement ferme de la part du client. A défaut de paiement au plus tard 4 jours avant la date prévue entre le photographe et son client, la réservation est annulée. Celle-ci prend effet le jour de réception de ce versement qui vaudra dès lors pour réservation définitive.

4-4. Délai de rétractation

La réservation d'une séance étant une démarche personnelle, le client ne dispose pas de délai de rétractation. Aucune somme déjà versée ne pourra lui être remboursée.

Dans le cas d'une commande de tirages photo, le tirage étant personnalisé, aucun remboursement ne pourra être effectué et le client devra s'acquitter du paiement de la facture si le photographe a déjà passé commande chez son fournisseur.

4-3. Paiement

Le solde de la prestation est à régler le jour de livraison des fichiers ou tirages au client.

Paiement par virement, chèque à l'ordre de Stéphane Aupetit ou en espèces (prévoir l'appoint).

Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L 441-6 du code de commerce (intérêt légal multiplié par 3), exigible de plein droit et sans rappel ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40euros par facture pour le désagrément occasionné.

Aucune ristourne pour paiement comptant ne pourra être accordée.

En cas de chèque sans provision, le client sera averti par recommandé et disposera de 48h pour régler la prestation.

4-5. Report et annulation

Si le photographe ne peut honorer le contrat pour cas de force majeure, il sera proposé une date de remplacement, et dans le cas où un accord n'est pas trouvé, le remboursement de l'acompte sera effectué et ce sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Toute demande de modification par le client devra être effectuée au plus tard 10 jours avant la date prévue, sauf cas de force majeure.

En cas de report par le client, le photographe ne pourra être tenue responsable de la non-réalisation de certaines particularités de la séance. Conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé.

4-6. Force majeure

Est considéré comme force majeure un évènement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation : accident, maladie, problème technique, défaillance du matériel. Le photographe ou le client s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais par téléphone ou mail.

4-7. Conditions météo

En cas de conditions climatiques défavorables, le photographe ne pourra être tenu pour responsable de la non-exécution ou de la réalisation partielle de la prestation initialement prévue lorsque la prise de vue doit être réalisée en extérieur ou lorsque l'accès sur le lieu de la prestation est difficile ou impossible. En aucun cas le contrat ne pourra être révoqué et aucun remboursement ne sera effectué.

5. Responsabilités

Le client s'engage à être à l'heure au rendez-vous fixé pour la séance. Au-delà de 45 min de retard, le photographe se réserve le droit d'annuler la séance, d'amputer le temp de retard sur le temp de prestation prévu ou bien de facturer 1h de prestation supplémentaire.

Le client s'engage à faciliter le travail du photographe lors de l'exécution de la prestation.

Le client est responsable de lui-même, des personnes qui l'accompagnent ainsi que des personnes participantes a la prestation.

Le photographe ne pourra être tenu responsable d'une moindre qualité des photos en cas de manque de coopération d'un des participants de la séance.

En cas de détérioration ou de casse de matériel par le client ou par les personnes sous sa responsabilité, celui-ci devra rembourser au prix du neuf.

Le client s'engage à informer et recueillir auprès des participants a la séance photo leur autorisation du droit à utiliser leur image.

Malgré toute l'attention portée aux fichiers numériques, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, ou panne informatique, les sources des photographies soient inexploitables. Dans ce cas, le photographe vous offre la possibilité de refaire la séance à titre gratuit, et le photographe ne pourra être tenu responsable du préjudice subi par le client. Aucun dédommagement ne pourra lui être demandé, même partiel.

Le photographe assure qu'il utilise tout son potentiel et tout son jugement artistique personnel pour créer des images cohérentes avec sa vision personnelle de l'évènement.

6. Post-Production

Le post-traitement, tout comme la prise de vue, est propre au photographe et fait partie intégrante de son travail. Le photographe est le seul à décider du post-traitement qu'il appliquera aux fichiers numériques. Aucun fichier brut (RAW) ne sera livré au client et ne pourra être exigé.

Les fichiers numériques sont livrés au format JPEG Haute Définition et seront conservés 10 ans par le photographe. Le photographe se réserve le droit de garder ou non les fichiers Brut.

La retouche numérique sert à embellir et à terminer le traitement du négatif photo.

Les échanges concernant les retouches se feront exclusivement par mail afin de conserver des traces écrites.

Si le client souhaite revenir sur une image déjà retouchée, le photographe se réserve le droit d'une nouvelle facturation.

Si le client a imprimé lui-même les fichiers numériques qu'il a acquis, le photographe décline toute responsabilité quant au résultat obtenu dans un laboratoire lambda. Celui-ci ne garantit le résultat que sur les tirages effectués par lui-même.



7. Loi Applicable

Toutes les prestations réalisées par le photographe sont soumises à la loi française. Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différend au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels.

Pour toutes contestations relatives à l'application des présentes CGV ou des prestations réalisées par le photographe, il sera fait appel au tribunal de commerce de BORDEAUX pour régler le litige.

